

officielle, a donné le démenti le plus formel à cette assertion de lord Palmerston. Je ne sais si les autres souverains de l'Italie seront en mesure de faire une semblable déclaration ; je l'espère bien. Mais en tout cas, si quelqu'un d'entre eux a eu la fatale pensée d'implorer l'intervention de l'Angleterre pour diminuer ses embarras, l'expérience a dû les convaincre que la Péninsule n'avait rien à attendre de ce pays, ou plutôt qu'elle ne devait en attendre que des troubles et des calamités. Le roi Charles-Albert en fut la première victime ; Pie IX et le grand duc de Toscane lui durent l'exil, et le roi de Naples la perte momentanée de la Sicile. Aujourd'hui encore, c'est l'Angleterre qui entretient en Italie le reste de fermentation qui s'y fait voir : c'est elle qui nourrit et qui paie tous les artisans de ses derniers malheurs. En Piémont, son action se révèle de toutes parts ; elle menace Naples et Florence des réclamations les moins fondées, préparant à ces deux pays le sort de la Grèce, et à Rome elle soutient un agent dont l'unique ou du moins la principale occupation est de soudoyer et d'aider, par tous les moyens, la propagande révolutionnaire et la propagande protestante. Telle est et telle sera l'action de l'Angleterre sur l'Italie, tant que l'Angleterre sera protestante et l'Italie catholique.

Je ne vous parle point des travaux de la commission chargée d'examiner les questions d'administration, parce que l'on ne sait rien de certain sur la nature et sur l'avancement de ces travaux. On sait que la savante commission s'en occupe et qu'elle n'est pas parfaitement d'accord. Voilà, je crois, tout ce que l'on peut dire à ce sujet. J'ajouterais pourtant, ayant d'assez bonnes raisons pour le croire, que nous sommes encore assez loin du jour où elle fera paraître le résultat de son consciencieux examen et la nature de ses vœux. On désire, avant de prendre des arrangements d'initifs, que la situation financière soit améliorée, que l'armée soit organisée et que les questions européennes soient un peu plus avancées. Et véritablement c'est prudence. Laissez affermir le terrain, avant d'y élever l'édifice. Combien dure une maison bâtie sur le sable mouvant ? Et l'Europe entière n'est-elle pas en ce moment sur le sable ?

— Lord Palmerston avait envoyé lord Minto à Rome, en faisant répandre dans le monde diplomatique la nouvelle qu'il obéissait en cela à une invitation de Pie IX. Nous lisons aujourd'hui, à ce sujet, dans la partie officielle du *Journal de Rome* :

“ Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Père n'a jamais invité lord Minto à se rendre en Italie.”

Nouvelles Religieuses.

Pie IX devait tenir un consistoire le jour de saint Pierre pour la nomination de quelques cardinaux ; mais voulant nommer trois Français, contrairement à l'usage qui n'en admet qu'un seul, il convient de négocier avec les prélats français. Le consistoire, en conséquence, n'aura pas lieu avant le mois de septembre.

— Par une circulaire en date du 2 juillet, S. Em. le cardinal Orioli, préfet de la Sacrée-Congrégation des évêques et réguliers, en vertu de l'ordre exprès du Saint-Père, autorise tous les évêques du monde entier à publier, dans le cours de cette année, une indulgence plénière, en forme de jubilé.

— Mgr. de Charbonel, évêque de Toronto, est

arrivé hier 19 juillet à Paris ; il est descendu au séminaire de Saint-Sulpice, où il compte faire ses dispositions pour son départ ; il espère emmener au Canada plusieurs missionnaires français, destinés à porter les lumières de l'Evangile aux tribus sauvages de l'Amérique du Nord.

— Le *Standard* annonce que miss Peel, sœur de sir Lawrence Peel, premier juge de la cour suprême de Calcutta, et cousine germaine de feu sir Robert Peel, vient d'abjurer le protestantisme et de se faire catholique.

— On annonce que M. l'abbé Fayon, membre de la congrégation de Saint-Sulpice, directeur du séminaire de Montréal (Canada), très-érudit dans la science liturgique, est destiné à l'importante dignité de grand-maître des cérémonies du diocèse de Paris. Il est aussi question de M. l'abbé Vital Bertrand, ancien avocat près du Puy, aujourd'hui professeur au grand séminaire de Nantes, et précédemment suppléant de l'abbé Caron.

La Dignité de la Chambre d'Assemblée.

Traduit du “Globe” de Toronto.

“ La Presse de Toronto a résolu de ne plus reproduire les discours des membres de la Chambre d'Assemblée, si c'est violer cette résolution que de publier la scène qui a eu lieu dans cette Chambre jeudi dernier, nos confrères voudront bien nous pardonner à cause du rapport qu'il y a entre cette scène et la difficulté existante entre le tiers et quatrième état.

La Chambre d'Assemblée est un corps très digne ; elle exige le plus profond respect de tous ceux qui approchent du lieu où elle tient ses séances. Sa dignité possède un caractère d'une nature très délicate ; elle est très fragile, et le moindre mouvement du dehors peut mettre son existence en danger. Quelques mots de la part d'un membre de la Presse remplissant un devoir important dans l'enceinte de la Chambre, adressés à un des représentants, a sur elle les effets les plus destructeurs, elle ploie sous le coup, à moins que par un vigoureux effort des pouvoirs qu'elle possède, la chambre ne s'élève au-dessus de l'assaillant et ne l'écrase au début. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette dignité n'est pas violée par la conduite des membres même de la Chambre. Ce corps fait exception à toutes les règles. On croit généralement qu'un homme ne peut être deshonoré que par son propre acte, que tout ce que les autres peuvent faire contre lui ne peut jamais abaisser sa position, si sa conduite est exempte de blâme. Il n'en est pas ainsi de la Chambre d'Assemblée du Canada. Ses membres peuvent être pris de liqueur sur le parquet de la Chambre, leurs paroles peuvent être articulées lentement et avec peine, la Chambre n'en est pas moins un corps très digne. Ils peuvent s'appeler mutuellement, menteurs, poltrons, lâches, faquins, chercheurs de place, coquins, enfin faire usage de tout le vocabulaire des Halles, la Chambre n'en demeure pas moins, un corps très digne, respectable et au-dessus de toute attaque. Mais si un rapporteur s'adresse à un des membres qui l'empêche de faire sa besogne, alors la dignité, oui la dignité de la chambre est attaquée. Etrange chose que cette dignité qui résiste à de violents assauts et ne peut supporter le moindre coup.

La scène à laquelle nous avons fait allusion, est une de celle qui ne compromet pas l'exquise dignité